

CDEN - Revalorisation de l'IRL

FNEC FP Force Ouvrière

Jeudi 1^{er} avril

Il est à l'ordre du jour de ce CDEN d'examiner le montant de l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs.

Nous profitons de la présence du Préfet et des représentants des Maires du département pour relayer une demande formulée régulièrement auprès du ministère : celle de ne pas diminuer le parc des logements de fonctions et de les réserver à tous les enseignants du premier degré qui en feraient la demande.

Malheureusement de plus en plus les Professeurs des Ecoles qui en font la demande, souvent dans des situations familiales difficiles, se voient opposer un refus.

Pourtant, dans un souci de logique de la revalorisation de la fonction d'instituteur, certaines municipalités accordent un logement aux anciens instituteurs ou aux professeurs des écoles moyennant un loyer égal à l'indemnité représentative de logement afin de ne pas fausser les calculs de revalorisation.

C'est dans ce sens que nous demandons donc que le parc de logements soit préservé et accordé aux enseignants du premier degré.

Quant à l'indemnité représentative de logement nous nous trouvons donc devant une opposition d'intérêts de deux corps d'enseignants : l'augmentation pour les uns serait un bénéfice pour une indemnité toujours aussi ridicule face aux loyers pratiqués, mais constituerait une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat pour les autres, P E locataires, dans une situation où les salaires ne sont pas revalorisés.

C'est donc dans ces conditions, ne voulant léser aucun collègue, que notre fédération refusera de prendre part au vote, mais en revendiquant à nouveau le retour à un corps unique d'enseignants du premier degré avec les avantages des instituteurs, droit au logement, droit à la retraite à 55 ans, formation initiale rémunérée, carrière calculée sur la grille des PE.

Dans ce cadre nous aurions chaque année le privilège de voter pour une augmentation de l'IRL contrairement à ce qui est proposé aujourd'hui.